



SÉCURITÉ À LA CHASSE

Chère adhérente, cher adhérent,

Comme nous vous l'avons annoncé dans un précédent message, afin de renforcer la sécurité des chasseurs et des tiers dans le déroulement des actions collectives de chasse à tir au grand gibier, **le décret relatif à la loi du 24 juillet 2019 qui rend obligatoire la pose de panneaux de signalisation vient d'être publié au journal officiel.**

Il entre donc en application dès maintenant.

Nous vous rappelons les dispositions qu'il contient en matière de signalisation des battues :

- **Tout organisateur d'une action collective de chasse à tir au grand gibier appose des panneaux de signalisation temporaires sur l'accotement ou à proximité des voies publiques pour signaler les entrées principales de la zone de chasse.**

- **L'apposition des panneaux est réalisée, avant tout commencement effectif de l'action de chasse considérée, le jour même.**

- **Le retrait des panneaux intervient le même jour, une fois l'action de chasse terminée.**

- Les chemins ruraux, les chemins et sentiers d'exploitation agricole et les chemins traversant les bois et forêts relevant du régime forestier ne sont pas concernés.

- **Les panneaux utilisés jusqu'à présent restent valables.**

Nous attirons votre attention sur le fait que le panneauage à proximité des voies publiques peut être réalisé au moyen d'équipements légers reproduisant un texte libre.

Vous souhaitant bonne réception de ces éléments,

Cordialement

Votre Fédération.



CHASSEURS RESPONSABLES

Pour se protéger et protéger les autres Ayons les bons gestes



Privilégiez les **actions de chasse individuelles** (affût, et/ou approche, chasse devant soi... lorsqu'elles sont possibles)

1 COMMUNICATION

Pour communiquer avec vos adhérents, privilégiez l'utilisation des **mails ou des texts** et évitez l'envoi de courriers



2 CHASSES COLLECTIVES

- Au moment du rond : faites **des groupes de 10 personnes** pour donner les consignes.
- Privilégiez un lieu ouvert et aéré
- **Respectez une distance de 1 m** entre chaque personne.
- Pour partir se poster, faites des **groupes de 10 personnes maximum** et désignez un chef de ligne qui emmènera le groupe et postera les tireurs.
- Pour signer le registre de battues la consigne c'est « **Chacun son stylo** »



3 A LA CHASSE

N'échangez pas votre matériel. (pas de prêt de cartouches, de balles...).
Désinfectez avant et après usage



Les déplacements se font à une seule personne par véhicule. En cas de transport collectif, port du masque **obligatoire**



Le transport de l'animal est réalisé par une seule personne. Privilégiez l'éviscération sur place. L'opération sera réalisée par une seule personne en utilisant des gants propres et en portant un masque. **Pas de prêt de couteau.** Malgré tout, si l'animal est trop imposant pour être déplacé par une seule personne, les chasseurs associés au déplacement de l'animal doivent être **tous équipés de gant et de masque.**



4 APRES LA CHASSE

Tout le monde se lave les mains.
A la salle de découpe, on respecte les distanciations et on se lave les mains avant d'enfiler une paire de gants et de mettre un masque pour la découpe.
Pour suspendre l'animal, si plusieurs personnes participent l'opération, elles devront respecter les mêmes règles.
Privilégiez la règle suivante pour le dépeçage et la découpe : une carcasse, une personne.
N'échangez pas votre matériel et pensez à le désinfecter après usage. Pensez à changer les gants entre chaque carcasse.



6 A LA CABANE DE CHASSE

On se lave les mains. Mettre à disposition du **gel hydroalcoolique.** Le lavage des mains avec du savon avant et pendant la préparation des repas est une mesure essentielle. Ce lavage doit avoir lieu après tout geste contaminant (après avoir toussé, après s'être mouché, etc.). Pour la prise de repas, **respectez la « jauge » de 4 m² par personne dans un lieu fermé.** Désinfecter le local de chasse avant et après la journée (poignées de porte, interrupteurs...).



5 TRANSPORT DE LA VENAISON

Pour le partage de la venaison, seuls des **sacs à usage unique** ou des sacs personnels seront utilisés. Une seule personne procédera à cette opération, **porteuse de gants et d'un masque en respectant la distance de protection.**



7 FIN DE LA JOURNEE DE CHASSE

Les gants et les masques doivent être jetés dans une poubelle prévue à cet effet en partant du local. Pensez à vous laver les mains avant de le quitter et de regagner votre domicile. Le local de chasse ainsi que les autres installations utilisées **devront être entièrement nettoyés** (surfaces utilisées, poignées de porte, sol et matériels) après chaque jour de chasse.



Attention ! Attention ! Ne pensez pas que la congélation soit susceptible d'inactiver systématiquement le virus. Les premières études montrent que la réfrigération et la congélation ne constituent pas un traitement d'inactivation pour ce virus. Il faut qu'il soit exposé à une température d'au moins 63° pendant 4 min pour être inactivé.

COVID-19

REPAS DE CHASSE

Restons vigilants

Gardons les bons gestes

Respectez la distanciation



Dispositions générales

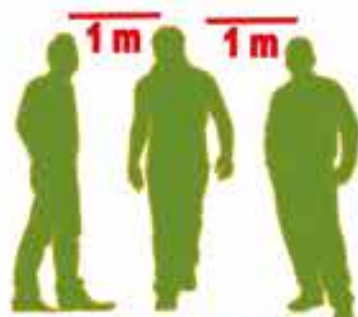
- ✓ Respecter la distance d'**1 mètre** entre chaque personne, sauf pour un même groupe,
- ✓ Installer un distributeur de gel hydroalcoolique à l'extérieur du local (prévoir un petit stock de masque),
- ✓ Lavage des mains avant toute entrée dans le local,
- ✓ Augmenter l'aération naturelle des locaux,
- ✓ Diffuser des affiches précisant les consignes et modalités de fonctionnement,
- ✓ Le local, ainsi que toutes les autres installations, doivent être nettoyés (surfaces utilisées, poignées de porte, sol et matériels...).

Préparation des repas



- ✓ Se laver les mains régulièrement,
- ✓ Porter **obligatoirement** un masque
- ✓ Dédier un poste à chaque personne,
- ✓ Gel hydroalcoolique à disposition,
- ✓ Éviter échanges de matériels (couteaux, fourchettes...),
- ✓ Privilégier poubelle à commande manuelle ou sans couvercle,
- ✓ Utiliser produit nettoyant et désinfectant pour nettoyage plans de travail et ustensiles,

Accueil et apéritif



- ✓ Privilégier un apéritif à l'extérieur en **respectant la distanciation**,
- ✓ Supprimer l'apéritif au comptoir,
- ✓ Proscrire tout ce qui peut être touché par plusieurs personnes (cacahuètes, chips, etc...)
- ✓ Service effectué avec un masque.

Organisation des tables

- ✓ En salle accès aux tables et déplacements **uniquement avec un masque**
Privilégier les repas à l'extérieur
- ✓ Organiser les circulations et emplacements des tables pour maintenir la distance de sécurité (10 personnes maximum par table),
- ✓ Prévoir un espace large entre les tables pour la circulation des personnes en charge du service,
- ✓ Organiser rapidement le placement des personnes afin d'éviter toute file d'attente.



Buffet

- ✓ De préférence, éviter les buffets,
- ✓ Si obligation de buffet, service par une ou deux personnes avec masque,
- ✓ Protéger les denrées présentées en buffet,
- ✓ Prioriser l'utilisation des ustensiles par une seule personne,



Service

- ✓ Se laver les mains avant toute manipulation de vaisselle et ustensiles propres,
- ✓ Service par une personne avec masque : éviter le plat qui circule de main en main,
- ✓ Préférer les condiments à usage unique, la vaisselle jetable, les poubelles ouvertes,
- ✓ Supprimer le café au comptoir, uniquement servi à table,



Méchoui

- ✓ Respecter la distanciation (sinon prévoir un masque),
- ✓ Prévoir gel hydroalcoolique et point d'eau,
- ✓ Pour la découpe ne pas échanger les ustensiles,



Après le repas

Nettoyer surfaces et sols avec un produit désinfectant

- ✓ Désinfecter chaque table et chaque chaise,
- ✓ Désinfecter les plans de travail,
- ✓ Désinfecter tous les ustensiles ayant servis pour la préparation et les services,
- ✓ Désinfecter les poubelles, toilettes, poignées de portes, interrupteurs et tous les points contacts,
- ✓ Effectuer le lavage avec des produits adaptés et privilégier l'utilisation d'un lave-vaisselle à 60°.
- ✓ Stocker la vaisselle et les ustensiles propres dans un endroit à l'abri des contaminations.



Fédération Départementale des Chasseurs du Cher

Association agréée en titre de la production de venaison



Fédération des Chasseurs du Cher
22 rue Charles Durand - CS 70326
18023 BOURGES Cedex - Tél. : 02 48 50 05 29
www.chasseurducentrevaleloire.fr/fdc18

Ce document a été réalisé par la Fédération des Chasseurs de l'Aveyron